Accessions
159,820

Shelf No.
xG3656.10

Barton Library.

Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.
Received May, 1873.
Not to be taken from the Library.

OBJET
D'UNE IMPORTANCE
CAPITALE ET DÉCISIVE,
SOUMIS A LA CONSIDÉRATION
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Scuto circumdabit te veritas ejus, non timebis.
Pſ. 30, v. 5.

Août 1789.

AVERTISSEMENT.

CETTE Adreſſe étoit faite avant la mémorable nuit du quatre au cinq de ce mois, ce qui ne ſuppoſe que fort peu & même preſque point de différence, à la mainmorte & aux autres ſervitudes perſonnelles près.

Parce que les droits féodaux ne grêvoient en outre que les propriétés.

Or, les manouvriers, les journaliers n'ont en général preſque aucune propriété, & que propriété & liberté, à quoi ſemblent ſe réduire tous les vœux ne ſont preſque rien pour ces infortunés, tant qu'ils ſeront à l'entiere diſcrétion de la Pitié particuliere, au défaut de laquelle, la protection publique eſt ſeule capable de ſuppléer.

Ce qui dans ces circonſtances critiques & déciſives, réclame aſſurément la plus ſérieuſe attention.

ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

POUR SAUVER LE DROIT DU PAUVRE,

Et pour rétablir le calme & la tranquilité publique.

MESSEIGNEURS,

LES cinquante-ſept ſiecles qui ont précédés celui que nous achevons, l'accroiſſement ſucceſſif & l'excès des malheurs préſens atteſtent également,

Qu'il n'y a point de ſécurité raiſonnable pour qui que ce ſoit, dans un ordre de choſes où l'homme laborieux & utile continueroit d'être à l'entiere diſcrétion de la puiſſance & de la richeſſe.

Que la gloire & la ſûreté ou bien l'opprobre & la ruine de cette grande Nation, ſont attachées à la ſurveillance & à la protection qui ſeront accordées pour la premiere fois, ou déniées comme par le paſſé à ce qu'on avoit juſqu'ici appellé la populace.

Parce que des ſoins & une ſurveillance graduelle & générale, rendroit le peuple meilleur & plus utile qu'il ne l'a jamais été.

Parce que continuer à le délaiſſer, ce ſeroit tout perdre, j'en appelle aux peuples qui ne nous ſont plus connus que par l'hiſtoire & aux circonſtances déplorables où nous ſommes.

Parce que la ſociété en général ne portant en derniere analyſe, que ſur les travaux de la derniere claſſe du peuple, à ne le conſidérer même que comme un inſtrument, ſa conſervation ne laiſſeroit pas de lui être infiniment précieuſe; combien, à plus forte raiſon, l'habitude où ſont les repréſentans de la Nation, de ſe reſpecter dans la perſonne de leurs ſemblables, ne leur rendra-t-elle pas la conſervation des malheureux qui portent pour nous le poid du jour & de la chaleur, infiniment plus précieuſe encore.

Or, il n'eſt à cet égard que trop bien prouvé que les ſoins iſolés qu'on en avoit juſqu'ici arbitrai-

rement pris des pauvres ſont extrêmement inſuffiſans.

Ce n'eſt donc qu'autant qu'on les mettra par la conſtitution ſous la protection publique, qu'autant que cette partie ſera enſuite plus particulierement recommandée aux Etats Provinciaux diviſés & ſubdiviſés, qui auront été conſtitués qu'on peut encore ſauver la France.

Il faut donc déclarer dans la conſtitution, avec encore plus de clarté s'il y a lieu ;

Que la conſervation de l'homme laborieux & utile, ne ſoit pas pour la conſtitution un objet moins ſacré que la propriété du riche.

Que point d'homme laborieux & utile ne puiſſe plus être incertain de ſa ſubſiſtance dans toute l'étendue de l'Empire.

Et pour cela.

Que l'univerſalité des pauvres répandus ſur chacun des points de la ſurface du Royaume ſoit compriſe ſous un commun régime de ſoins & de ſurveillances au moyen duquel ils puiſſent ſe fixer à leurs utiles travaux, n'être plus auſſi expoſé à émigrer, à vaguer au haſard, à venir en foule dans les Villes y proſtituer aux uſages les plus abjets, à tous les vices, aux attrouppemens les plus redoutables, des bras deſtinés à féconder la terre.

Le tout ſans taxe, & les particuliers continuant chacun d'être les maîtres des cordons de leur bourſe, parce qu'il y a déja de moyens connus, par ceux que j'ai indiqué dans le peu de développemens que j'ai pu produire, & qui ſont dans les Bureaux du Gouvernement, enfin par la ſainte induſtrie qu'exciteroit graduellement entre toutes les perſonnes publiques, la grande carriere d'émulation, qui, dans l'hypothèſe de l'exécution de ces vues générales, ſeroit tout-à-coup ouverte dans tout le Royaume en faveur des infortunés, d'une maniere fixe & permanente, qui ne pourroit que féconder infiniment les lumieres & les reſſources. En un mot ce régime ſeroit tel que s'il exiſtoit depuis quelques années ſeulement, nous ne ſerions pas affligés dans ces momens déſaſtreux du récit de ces ſcènes funeſtes qui nous déchirent le cœur.

En ſanctionnant ces vœux, en les élevant au rang de ſes auguſtes décrets, la conſtitution françoiſe ſe ſera porté à une élévation, à une hauteur qu'aucune autre ne paroît ſeulement avoir entrevue; elle ſera réellement l'amie des hommes, la protectrice des foibles, & ne leur ayant laiſſé par-là nul prétexte ſpécieux d'aigreur & d'amertume, elle aura en même-tems rétabli la tranquillité publique, le bonheur de toute les claſſes de Citoyens, la proſpérité & la gloire de cette grande Nation.

Dans cette hypothèſe, je crois pouvoir me permettre de le dire ici, il pourroit donc n'être pas indifférent que celui qui a emis ces vœux & qui en ſollicite auprès de vous, Meſſeigneurs, la ſanction conſtitutive, puiſſe être dans le cas d'en faire l'application dans toutes les occaſions qui pourront le requérir durant le cours de cette ſeſſion, & en développer par ſuite les développemens ſucceſſifs & généraux, en la maniere que cette auguſte aſſemblée l'aura jugé plus utile.

Pour donner quelque poid à cette obſervation, il eſt eſſentiel que l'Aſſemblée Nationale daigne remarquer que les inſtitutions ſociales ont toujours été une violation ouverte du droit naturel envers les dernieres claſſes du peuple, qu'en dernier lieu ſurtout elle vient d'être portée à de tels excès, que l'hiſtoire n'offre point d'exemple d'oppreſſion auſſi ſuivie, auſſi conſtante, auſſi diverſifiée; au point que c'eſt l'excès même du mal qui en a fait déſirer ſi fortement & ſi univerſellement le remede. Heureuſement que nous paroiſſons toucher au terme, quelques ſoient les apparences.

Mais auſſi, n'eſt-il pas de même à craindre que nous tombions de mal ou pis?

La diſcuſſion des ſaintes maximes de l'équité naturelle a entierement changé la face des choſes.

Plus, dans la multitude d'autres idées que celles

de l'égalité, dans la multitude qui n'avoit jusqu'alors connu que la soumission : c'est un beau triomphe aux yeux de la politique spéculative, mais dont les conséquences sont fort délicates & infiniment sérieuses dans la pratique.

De-là, la révolution qui s'est universellement faite dans tous les esprits. Elle peut également produire deux effets diamétralement opposés, le bonheur ou la ruine de cette grande Nation.

Il faut que notre constitution devienne la moins imparfaite qui ait jamais été, ou nous ne sommes bientôt plus.

Il ne faut plus s'attendre que les dernieres classes du peuple puissent davantage souffrir, d'être aussi froidement, aussi cruellement sacrifiées aux fantaisies, toujours renaissantes d'un luxe effréné, ou d'une avarice insatiable.

Il n'y a plus que les sacrifices de la vertu qui puissent encore sauver la France.

Ce qui suppose un ordre de choses entiérement nouveau, ou les riches risquent tout si les pauvres se laissoient aller à des espérances désordonnées dont les suites sont incalculables, ce qu'on ne uroit prévenir avec trop de soins.

Or, à cet égard, la sensibilité, les lumieres, le génie même ne suffisent pas; car l'habitude de voir les choses telles qu'elles sont, étant un obsta-

cle presque invincible à les voir telles qu'elles devroient être, il suffit d'avoir été plus ou moins familier avec les choses qui cessent pour en reporter involontairement les idées sur celles qui s'y substituent, en sorte qu'à moins de pouvoir continuellement être averti, cette confusion plus ou moins grandes d'idées, ne peut pas manquer de donner lieu à des suites plus ou moins dangereuses & cruelles.

S'il existoit donc un citoyen qui eut mis toute son application a observer l'ordre de choses qui expire sans y avoir jamais pris aucune part, dont la conduite eut au contraire été une protestation continuelle contre les déportemens & les excès sans nombre qu'il y auroit remarqué, il y a tout lieu de croire que sa présence pourroit être utile à la formation de l'ordre nouveau, en raison de ce qu'il seroit encouragé à opiner avec franchise. Or, de ceux-là, je ne sais pas, s'il y en a beaucoup, mais à coup sûr j'en suis un, l'on m'en a toujours fait un crime si grave; j'en ai été jusqu'ici si cruellement puni, qu'en vérité, c'est bien le moins que par cet aveu franc & naif, nécessaire surtout, je soulage mon cœur oppressé dans des momens aussi décisifs.

Je supplie qu'on veuille bien ne pas donner à cette explosion d'ingénuité un sens plus étendu que la cause que je soutiens ne le comporte, je puis peu même pour elle, mais davantage pour-

tant que les perſonnes quelconques qui n'ont pu enviſager ſous autant de faces que moi les objets dont je me ſuis excluſivement & perſévéramment occupé.

La preuve que je ne préſume pas de moi, c'eſt que j'ai invoqué tout ce qu'il y a lumieres parmi les citoyens humains & ſenſibles dans mon *précis de vues générales en faveur de ceux qui n'ont rien*, précis envoyé tant par le Gouvernement que par moi dans tout le Royaume, mais à pure perte. Car il n'en eſt réſulté aucun effet, ce qui ne vient que trop bien à l'appui des aſſertions que je viens de me permettre.

De-là, la publication précipitée du cahier des pauvres.

De-là encore, ma ſupplique au Roi & aux Etats-Généraux, à l'appui de ce cahier où ſont mes ſtipulations légales dans les Aſſemblées de Paris avec auſſi peu de ſuccès.

Ces deux dernieres petites feuilles ont été diſtribuées le 3 Juillet à l'Aſſemblée Nationale.

Toutes trois ne préſentent chacune que les mêmes vues, ſous trois formes différentes, modifiées ſelon les circonſtances.

Chacune d'elles eſt le réſultat fort ſuccint, mais exact & fidèle de 20 ans d'obſervations ſur les matieres qui en ſont l'objet, de ſix ans de pratique

dans l'Hôpital Général de Paris, enfin de plus de 18 mois de démarches auprès du Gouvernement.

Elles ſont le dernier effort d'un pere de famille entiérement voué à la défenſe du pauvre, qui, obſervant avec ſoin les progrès effrayans de l'intérêt perſonnel, a preſſenti & annoncé comme inévitable, l'affreuſe criſe où nous nous trouvons. *Mém. de Châlons, ſur la ſuppreſſion de la mendicité, deuxieme édition, page* 321, & qui, fortement convaincu qu'il n'y a point de ſûreté pour qui que ce ſoit, que dans le ſalut public, & point de ſalut public à eſpérer qu'autant que les Citoyens ſont capables de tous les ſacrifices que l'intérêt commun peut exiger, n'a ceſſé de le crier d'actions, d'écrits & de paroles, mais dont la trop foible voix n'avoit encore retenti que dans un déſert, & auquel il ne réſte par conſéquent plus d'eſpoir qu'autant que l'Aſſemblée Nationale daignera prendre dans ſa ſageſſe de juſtes meſures pour lui procurer un réſultat tel qu'il puiſſe être à la fois le fruit & la juſtification de ſon dévouement ſans réſerve au bien public.

La concluſion définitive de ma ſupplique au Roi & aux Etats Généraux, comprenoit le vœu d'obtenir de votre amour, pour les hommes, une part active dans vos délibérations, je n'oſe plus me permettre de l'exprimer ici.

M. de Montlinot, Inſpecteur du dépôt de Soiſſons, que je m'étois aſſocié ſans ſon aveu, ſous ce rapport s'eſt récuſé pourdes raiſons particulieresqu'il ne dit pas, mais où ſa modeſtie eſt ſans doute pour beaucoup (1) ſemble m'interdire par ſon exemple de renouver ici une propoſition qui, au premier aſpect, doit en effet paroître plus qu'extraordinaire (ce qui, contre ma propre opinion) que je crois bien fondée m'oblige à la même réſerve.

Il ſe ſubſtitue M. Colombier, Inſpecteur Général des Hôpitaux Civils, qui vient de mourir.

M. Thouret, ſurvivancier & adjoint de feu M. Colombier depuis pluſieurs années, qu'une délicateſſe bien rare avoit porté à remettre ſon Brevet au Gouvernement, qui, par cette même raiſon, n'a point voulut recevoir ſa démiſſion, & qui, par conſéquent eſt à préſent titulaire; avec lequel je viens de conférer à ce ſujet, conſent, pour ce qui le regarde, à l'adjonction en queſtion, & s'en rapporte, comme moi, à ce que la ſageſſe de cette auguſte Aſſemblée jugera convenable d'en ordonner.

Sur quoi je vous ſupplie, Meſſeigneurs, d'avoir la bonté d'obſerver;

Que cette cauſe eſt d'un intérêt capital.

---

(1) Comme on pourra s'en convaincre par le mémoire de tranſportation des vagabonds remis de ſa part au Préſident du Comité des rapports & à pluſieurs Membres de l'Aſſemblée.

Que j'ai fait & que je continue de faire ce qu'aucune autorité ne pouvoit exiger d'aucun homme, d'aucun Citoyen, au point d'être regardé comme le bourreau de ma famille par beaucoup de perſonnes de bien. Comme ſi s'attacher inviolablement au ſalut de la grande famille de l'État, c'étoit ne rien faire pour la ſienne propre.

Qu'en daignant ne pas me juger à la rigueur d'après le peu que j'ai pu pour elle dans un malheureux ordre de choſe où je n'ai eu pour moyens que des obſtacles, où par conſéquent la conſtance dans une pareille réſolution eſt tout autrement ſurprenante que la nullité de ſuccès, il paroit naturel de croire que le ſecours de vos lumières contribueroit beaucoup au dévelopement de celles dont je puis être redevable a l'habitude de l'obſervation.

Qu'il ne ſuffit pas de ſubvenir aux beſoins actuels du Pauvre.

Que leurré depuis trop long-tems par de fauſſes eſpérances, ce n'eſt plus qu'en lui donnant les aſſurances de protection les plus poſitives, les moins équivoques les plus ſenſibles qu'on peut encore eſpérer de ramener le calme, la ſécurité & la paix dans ſon ame éperdue.

Qu'à cet égard il n'eſt point de moyens plus efficaces, moins ſuſpect & plus certain que celui de le mettre ſous la ſauve-garde & la protection de la

conſtitution de l'Etat, de charger ſpécialement toutes les perſonnes publiques de veiller à ſes intérêts, & à tout ce qui peut aſſurer ſa conſervation.

D'autant moins que ce n'eſt, à proprement parler, qu'une ſorte de cadre où les vues de tous les bons Citoyens, juſqu'alors iſolées & incohérentes, viendraient ſe placer ſans confuſion & ſans déſordre, que par conſéquent ce régime ſeroit de la plus grande perfectibilité poſſible. Ce que je ne ſache pas qu'on ait jamais pu dire (& la vérité étant une & indiviſible) qu'on puiſſe jamais dire d'aucun autre plan.

Etant d'ailleur évident qu'il vaut mieux & qu'il eſt plus ſûr de ſoigner les pauvres que de les délaiſſer, que les ſecours arbitraires & iſolés de la pitié particulière ne peuvent pas équivaloir à cet égard, ceux que la protection publique leur aſſureroient en tant de manières, au moyen de la grande carrière d'émulation qui ſeroit tout à coup ouverte en faveur des infortunés par l'adoption du régime que je propoſe.

Ainſi donc, ſi une aſſez grand nombre des repréſentans de la Nation jugent qu'une déclaration des droits de l'homme & du Citoyen peut être utile & même néceſſaire, combien une déclaration claire & poſitive de protection pour la perſonne du pauvre, n'eſt-t elle pas plus indipenſable & plus urgente

dans des circonſtances auſſi déplorables, auſſi critiques, auſſi déciſives que celles où nous ſommes ſurtout.

Or, tel ſeroit l'effet que produiroit les trois articles du Cahier des Pauvres que j'ai cité dans cette Adreſſe, ſi dans ſa juſtice, l'Aſſemblée Nationale daigne les élever à la majeſté de ſes décrets conſtitutionels.

Il en réſulteroit un régime de ſoins graduels de ſurveillance partielle & générale, d'une ſi grande ſimplicité, qu'il n'eſt pas poſſible de ſe refuſer à l'eſpoir du ſuccès que ſon exécution promet.

Sans cela, ne ſeroit-t-il pas plus qu'imprudent de continuer à ne s'entrétenir que des droits de malheureux qui ſont ſans pain.

Quand donc la maturité de la délibération auroit porté dès à préſent une pareille déclaration, au plus haut degré de perfection quelle puiſſe atteindre, cette perfection même ne ſeroit-telle pas une raiſon de plus de la releguer dans les archives juſqu'à des moments plus heureux ?

C'eſt ſans doute une grande vue que d'avoir la poſtérité ſous les yeux, quand on s'occupe du bonheur de la génération préſente. Cependant, mes Seigneurs, je vous ſupplie de conſiderer que c'eſt par le préſent qne le paſſé coule dans l'avenir. Or le funeſte aſpect que préſente le préſent, ſous toute

ces faces, eſt-t-il fort propre à nous donner l'eſpoir d'atteindre heureuſement cet avenir.

La loi n'a plus d'empire, la force s'eſt ſubſtitué à ſa place, plus de pain que la bayonnette au bout du fuſil... Voilà où nous en ſommes.

Vos preuves ſont faites, Meſſeigneurs, la France, l'Europe, le monde entier ſavent ou vont ſavoir que vous ne craignez rien pour vous, que vous n'avez de ſoins de ſollicitude, de crainte que pour le peuple.

Mais ce noble, ce généreux & ſublime dévouement n'eſt qu'une raiſon de plus de veiller à votre précieuſe conſervation, en cédant aux circonſtances en tout ce que la juſtice & l'humanité ne réprouveront pas.

Autrement, Meſſeigneurs, je ne craindrai pas de vous répéter de l'autre extrémité du Trône ce que le Roi a équivalement dit à l'une de vos députations. Oui & le peuple ſe trouve réduit à de telles extrêmités, qu'il ſeroit à craindre qu'il ne méconnut en vous ſes auguſtes ſoutiens, ſi l'on continuoit à ne lui donner de votre part que des eſpérances & des paroles.

Pour ſauver ce bon peuple, aigri, mais non pas dénaturé par les malheurs accumulés depuis ſi longtems ſur ſa tête, pour le ſauver de ſes propres fureurs.

Il faut donc lui accorder une protection telle qu'il ne puiſſe du moins plus être auſſi cruellement délaiſſé qu'il l'avoit toujours été juſqu'ici.

Par là il ne reſtera plus au pauvre nul prétexte ſpécieux d'aigreur & d'amertume, le bon Peuple François reviendra à ſon caractère de douceur & de loyauté, & ce petit nombre de monſtres altérés de ſang humain qui avoit crû le dominer pour toujours, devenu l'objet de ſa trop juſte horreur, n'aura plus à craindre que pour lui & ſera forcé de reſpecter la tranquilité publique, de ſe rallier à l'ordre, dans la ſubverſion duquel il ne peut y avoir de ſureté ni pour les petits ni pour les grands.

C'eſt ainſi que du ſein du déſordre & de l'anarchie, l'Aſſemblée Nationale peut encore faire luire aux yeux de la France épouvantée, l'aurore de jours ſereins & proſpères.

Que ſi du ſein de ma profonde obſcurité, après avoir partagé deux mois, du moins, vos peines, vos anxietés, vos veilles, vos dangers de tous les genres, je ne crains pas de vous donner, Meſſeigneurs, ces foibles preuves d'une aſſurance que ma propre ſituation ne comporte aſſurément pas. Comment pourriez-vous croire que la providence n'a ménagé votre réunion avec un concours de circonſtances dont le fil n'étoit aſſurément

pas dans vos mains, puiſqu'elle a été accélérée par les obſtacles même, qui ſembloient devoir la rendre impoſſible, cimentée, fortifiée & affermie par des ſacrifices auxquels on n'eut pas oſé s'attendre & dont la généroſité, la loyauté Françaiſe ne permettent plus de ſouiller les motifs par des interprétations indignes d'elle?

L'eſſentiel, c'eſt que l'ariſtocratie féodale n'eſt plus, que par conſéquent elle ne peut plus influer ſur la conſtitution.

Mais auſſi, reſte la cupidité, l'avarice, le luxe & toutes les paſſions humaines, ſur leſquelles les inſtitutions civiles n'ont que bien peu ou même preſque point de priſe.

Elles ſont à peu-près nulles, ou du moins l'effet en eſt peu ſenſible chez les Peuples neufs.

Là, la maxime eſt,

Faiſons à autrui comme nous voulons qu'il nous ſoit fait.

L'on dit enſuite.

Faiſons notre bien avec le moins de mal que nous pourrons pour les autres.

Enfin l'on finit par dire :

Rien de ce qui peut nous être utile n'eſt un mal.

Telle fut Rome, dès l'époque de la dégénération de la République; Telle la France depuis

plusieurs siècles, l'excès de l'oppression a provoqué notre indignation & nous voilà devenus libres.

Mais sommes-nous plus aptes à faire un bon usage de notre liberté que les Romains le furent peu à conserver la leur. Problême délicat pour ces moments d'entousiasme & qui peut du moins réfroidir un peu l'enivrement auquel il est peut être à craindre que nous ne nous livrions avec trop peu de précaution.

Nous avons de plus que l'antiquité, son expérience, la nôtre propre & des lumières qu'elle n'a point eu, il faut du moins vouloir jouir de ces avantages.

L'essentiel, c'est de lier tellement les Citoyens à la chose publique, qu'il ne leur soit plus possible de s'isoler sans provoquer contre eux l'indignation générale, alors tout est gagné. Or ce point essentiel & pourtant impossible en aparence, est à notre disposition & rien ne peut l'ôter de nos mains; c'est l'opinion. Car grâce à la saine partie de la Nation elle est restée pure.

C'est beaucoup moins par l'abondance des richesses, que par le bon usage qu'elles en font, que les Nations sont prospères & puissantes.

L'objet le plus sacré de l'ordre public, c'est la conservation des hommes, cette assertion est au fond de tous les cœurs, elle n'a pas besoin de preuves, mais tout est perdu, si elle continue de rester étrangère dans la pratique.

Mettons donc l'ordre ſocial ainſi conçu ſous la ſauve-garde de l'opinion publique, que la balance de la juſtice ſoit dans ſes mains, la vie des hommes d'un côté, de l'autre les hochets du luxe. Celui qui oſera les préférer au bonheur & à la ſureté de ſes ſemblables, à la ſienne propre, en un mot au ſalut public, ne ſera plus qu'un objet de riſée & d'opprobre, dont l'extravagance n'aura rien de contagieux. Or tel eſt au fond l'objet de mes vues, d'après mon précis de vues générales.

Alors ce ne ſera plus figurément, mais dans toute l'acception littérale du mot, que la France ne ſera plus qu'une grande famille de frères.

Autrement l'ariſtocratie Nationale, ſubſtituée ſur le champ à l'ariſtocratie féodale, ne ſeroit plus bonne qu'a déguiſer les dangers réels qui en ſeroient inſéparables.

Qu'on continue de multiplier à l'infini les raiſonnements & les livres, il n'en reſtera pas moins vrai que ce ſont les hommes qui conſtituent les Empires; que c'eſt pour les hommes qu'ils doivent être conſtitués, qu'il n'y a que l'amour des hommes qui puiſſe lier entr'eux les Citoyens de tout état, & que, pour que la France puiſſe échaper à l'entière diſſolution dont elle paroit menacée, il faut que tous les François ſoient déſormais unis par les liens de la fraternité civile.

Eh ! Pourquoi ne pas dire fraternité chrétienne, ce mot du moins n'eſt pas équivoque, mais auſſi il eſt d'une étendue dont nous ne ſommes peut-être plus dignes. Le ſouffle funeſte de l'impiété a tout empoiſonné, & à quelques ames privilégiées près, dont la ſublime ſimplicité n'a pu être déçue par le rajeunissement des vains ſophiſmes de cette ennemie des hommes, la Religion éplorée n'a plus que des larmes à donner à la poſtérité de ces hommes vraiment recommandables par la piété tendre & ſolide qui nous les rend toujours plus chers ; & il ne tiendra pas à cette orgueilleuſe fille de la terre, que l'auguſte fille du ciel ne ſoit entierement bannie d'entre nous.

Il ſuffiroit pour cela que les Miniſtres de Jeſus-Chriſt, les envoyés de Dieu fuſſent transformé en de ſimples miniſtres de morale. Ce qui feroit au fond détruire ce qu'on peut utilement réformer, dépouiller les pauvres de leur unique patrimoine ſans enrichir réellement l'Etat, & conſommer au reſte la ruine de cette grande Nation.

Sans la Religion point de conſolation ſolide & durable pour les pauvres, point de ſureté réelle pour les riches. Il n'y a qu'elle qui puiſſe concilier les intérêts communs & inſéparables des uns & des autres.

Il faut donc élever l'opinion publique à toute

ſa hauteur, & il n'y a que vous, Meſſeigneurs, qui le puiſſiez par le reſpect que vous montrerez pour elle.

Les ſacrifices qu'elle exigera des riches en les engagant à ſe priver des ſuperfluités du luxe, les mettra dans le cas d'acquiter ſans peine, d'un côté, leur cotte-part des charges publiques, de l'autre l'obligation ou ils ſont d'aſſurer du moins du pain à ceux auxquels ils ſont redevables de leur ſubſiſtance & ils ſeront par là même plus riches, plus ſatisfaits, plus heureux qu'ils l'euſſent jamais été.

Les pauvres de leur côté ouvriront leur cœur à la reconnoiſſance, ils s'attacheront à la fois à leurs bienfaiteurs & à la Patrie, qui, forte de leur amour, n'aura plus rien à redouter des ennemis quelconques qui pourroient encore conſerver de la mauvaiſe volonté contr'elle.

Tel ſeroit l'effet de la protection publique accordée au pauvre, par l'admiſſion du régime graduel & général que je propoſe. Par les ſoins nos nourriciers ſeroient du moins ſurs de ne plus manquer de pain. Par la ſurveillance, les bons pauvres ſeroient encouragés, les tièdes, les fainéants ſans ceſſe excités à ceſſer de l'être; enfin les mauvais ſujets incorrigibles, contenus & réprimés, tranſportés même en conformité de l'art. 12 du cahier des pauvres qui n'offre que

la ſubſtance fort sèche des vues de juſtice & d'humanité compriſe à cet égard dans le mémoire de M. Montlinot que je cite à la note de la page 11 de cette adreſſe.

Ainſi donc le bon ordre & la paix ſeroient ſtablement établi ſur chacun des points & dans tout l'enſemble de ce vaſte Empire avec plus de ſûreté, d'efficacité & de facilité, qu'on ne le pourroit ſans cela dans l'un des moindres villages; par la raiſon fort ſimple, que dans chaque lieu toutes les perſonnes publiques s'occupant avec zèle de leur pauvres, nulle part on ne pourroit plus être inquiété par ceux du dehors; et qu'on ne peut pas ſe refuſer a l'eſpoir du ſuccès qui réſulteroit de la grande carrière d'émulation qui ſe feroit par là ſubitement ouverte en faveur de tous les infortunés dans toute l'étendue du Royaume, ce que les dévelopements pratiques, que je crois être ſur d'entrevoir & qu'il me ſemble que je pourrois obſerver & diriger avec fruit, prouveroient encore infiniment mieux.

Un ancien Légiſlateur, Zaleucus, jugea que celui qui voudroit propoſer une loi nouvelle, ne ſe préſenta à l'aſſemblée du peuple que la corde au cou, pour payer ſur le champ de ſa vie ſa témérité, au cas qu'elle fut rejettée.

Depuis vingt-ans je préſente inutilement celle

là à toutes les perſonnes que j'ai ſucceſſivement crû pouvoir influer en quelque choſe ſur le bonheur public.

Depuis ſeize ans la famille honnête & nombreuſe don je me vois environné eſt ſuſpendue comme par un fil d'araignée au deſſus d'un abyme ſans fond.

Depuis ſix ans, j'ai fait avec ſuccès l'application pratique de ces vues dans l'hôpital-Général de Paris, ſans que les ſurcharges dont l'adminiſtration de cet hopital eſt habituellement accablée lui ait permis d'y donner la moindre attention.

Depuis plus de dix huit mois, je pourſuis l'exécution de ces mêmes vues auprès de Miniſtres bienfaiſants, que la ſituation critique des affaires a réduit à ne m'accorder que de ſtériles félicitations.

Enfin à l'aproche des États-Généraux, j'ai recueilli toutes mes forces, mais les forces d'un homme qui n'a que la voix ne produiſent guere d'effet. De là l'envoi du précis de vues générales dans toute le Royaume.

De là, la diſtribution qui vous a été faite du cahier des pauvres & de la ſuplique au Roi & aux États-Généraux.

C'eſt enfin, l'amour des hommes, & la ſollicitude qu'il inſpire, qui m'a porté au millieu de

vous, ſans me permettre de m'y regarder comme intrus, avec le conſentement & l'approbation du plus grand nombre d'entre vous, Meſſeigneurs; juſqu'a ce qu'un ſeul s'attachant a la rigueur du droit & jugeant d'après la ſévérité des règles, celle de toute les exceptions à laquelle elle pouroit le moins s'appliquer : m'a obligé de ſortir de la ſalle, toutes fois avec des ménagements & des honnêtetés dont je n'ai d'ailleurs qu'à me louer. Ce qui ne m'en réduit pas moins à un billet de ſuppléant qui m'a été délivré dès le lendemain, de la part du Préſident (M. Chapelier) & qui a déjà eſſuié des contradictions.

Ainſi donc au lieu de pouvoir m'aider de vos lumières pour le dévelopement de celles dont je puis être redevable à l'habitude de l'obſervation ; au lieu de pouvoir ſaiſir les à propos pour vous ſoumettre les réflexions que des circonſtances multipliées & ſucceſſives peuvent rendre ſi intéreſſantes ; me voilà expoſé à perdre ſans retour le fruit de mon attachement inviolable au ſalut public, à voir ma famille en être à pure perte la déplorable victime ; ſi dans votre ſageſſe vous ne daignez compatir à mes peines en la manière que vous eſtimerez la plus propres à me délivrer utilement d'un ſupplice infiniment plus cruel que celui qne Zaleucus preſcrivit d'infliger dans l'unique

vue de prévenir les innovations dangereuſes & nullement dans celle de décourager les bons Citoyens.

J'ai rempli envers la Religion, envers l'humanité, envers la Patrie, envers vous, Meſſeigneurs, un devoir ſacré, la plénitude du pouvoir eſt dans vos mains & j'abandonne moi & les miens avec tous les pauvres, entre les mains de la Providence & les vôtres.

Sortie de la preſſe vraiment Patriotique du ſieur Cailleau, le 25 Août 1789.

LAMBERT.

Inſpecteur des Apprentis des différentes maiſons de l'Hopital-Général de Paris.

Nota. Je ſigne là une qualité que je ſuis cenſé ne plus avoir, mais d'après le peu que j'ai déjà écris au Bureau & les explications ſubſéquentes que je puis lui donner, il ne m'eſt pas poſſible de ne pas eſpérer de ſa juſtice, la réparation que j'ai droit d'en attendre, ſans qu'il ſoit peut-être beſoin de mettre un commentaire à côté du texte de la délibération par laquelle il me deſtitue. Pourſuivre, en effet le ſoutien & la défenſe de tous les pauvres par devant l'Aſſemblée Nationale, dans des moments auſſi déciſifs, ne peut pas être aux yeux d'une Adminiſtration de charité, un motif de deſtitution.

OBSERVATION.

Les beſoins les reſſources locales ne peuvent être connues que par les perſonnes publiques qui ſont ſur les lieux ; à cet égard elles peuvent ſe ſuffire à elles-mêmes & point de vues générales, ne peuvent embraſſer avec tous ſes détails, un auſſi grand enſemble que celui de la ſurface entière de la France.

Mais auſſi les vues & les principes qui doivent être les mêmes partout peuvent varier d'un lieu & d'une perſonne à l'autre, & c'eſt dans ce ſens que la généralité, l'unité de régime eſt indiſpenſable,

Or à cet égard, il n'y a point de comparaiſon à faire entre la bonne volonté toute ſeule & les lumières qui peuvent réſulter de l'habitude de l'obſervation ou d'une pratique réfléchie, ſur tout ce qui peut concerner les pauvres.

Cependant j'apprend de M. Thouret que dans les pays d'états, les perſonnes publiques, quoique traverſées d'une multitude d'autres ſoins tout-à fait étrangers & même diamétralement oppoſés aux pauvres, ne laiſſent pas de ſe refuſer à toute communication avec le ſeul agent général qu'on eut juſqu'ici connu pour eux, par l'unique crainte qu'il ont ſans doute de voir uſurper leurs droits.

Je ne connois point de droit plus ſacré & plus inviolable que celui de ſe procurer par tous les moyens légitimes, le plus de moyens poſſibles de venir plus efficacement au ſecours des malheureux.

Cependant dans l'hypotèſe en queſtion, chaque paroiſſe, chaque ville, chaque Diſtrict, chaque province reſteroient iſolées, l'arbitraire planeroit partout, le bien général ne ſe feroit aſſurément pas.

Il faut donc qu'il y ait univerſellement unité de vues & de principes. Or pour cela, il faut que toutes les lumieres puiſſent aboutir à un centre commun & ſe propager de là ſur tout l'enſemble.

L'iſolement des provinces ſeroit leur ruine & celle de la France; ſa force, ſa puiſſance ſont étroitement attachés à l'intimité de leur union; de là la renonciation à leur priviléges : faire le bien en commun eſt un obligation corrélative de cette renonciation; mais il faut pour cela un centre commun & des agents généraux, ſauf à ne mettre en activité que ceux qui ſont ſuffiſamment éprouvé, à les aſtreindre à une comptabilité de leur genre, comptabilité raiſonnée & ſuivie qui puiſſe continuellement être garante de l'intégrité de leur zèle.

Tel M. Thouret pour les hopitaux civils. M. de Montllinot pour les dépôts de mendicité, & la Maréchaussée, sur lesquelles, il a d'après les faits, une suite d'observations très précieuses qu'il a rendu publiques, durant plusieurs années consécutives. Et pour ce qui me regarde, je n'aurois rien à ajouter, si j'avois observé que les enfans trouvés, qui sont dans le Royaume au nombre d'environ 50 milles & tous les autres enfans abandonnés à la pitié publique, n'obtiennent pas, à beaucoup près, nulle part, l'attention & les soins que la justice & l'humanité, la sureté publique sur-tout réclament pour eux (1);, que tous ces enfants (dis-je) sont compris dans mes vues générales.

Deux autres places à créer, à côté de celle

(1) L'Administration de l'hôpital général là senti. Elle vient à cet effet de former une sorte de séminaire de maître d'école; l'esprit dans lequel est formé cet établissement permet d'en espérer du succès, en raison de ce qu'il sera encouragé, mais cet établissement n'est encore que pour les garçons. Sans doute que le Bureau ne manquera pas d'en faire un pareil pour les filles ce sexe foible a très-particulièrement besoin de nos soins. Il y a de même tous lieu d'espérer que l'administration donnera enfin la même attention aux adolescents des deux sexes des différentes maisons, dont ma conscience ne me permet pas de me décharger jusqu'à ce qu'ils aient obtenu dans leur genre le même avantage.

de M. Thouret, dont il a lui même reconnu la néceſſité.

Plus l'on met de ſoins à ſuprimer les places inutiles & nuiſibles, moins ceux qui ſont voués au bien public peuvent ſans doute ſe refuſer à l'eſpoir de recueillir le fruit de leur perſévérance.

Il eſt à-peu-près inutile de faire remarquer que ce ne ſont là que de fort sèches indications.

Sous ces trois rapports, ſeroient en plus grande partie compris, tout ce qui peut intéreſſer les malheureux, lier les diverſes parties de l'ordre public & conſolider la ſûreté générale; d'une manière telle, qu'on ne peut pas ſe la promettre de perſonnes préoccupées d'une multitude très-variés d'autres ſoins.

Il y aura outre ces trois parties, des points de contact néceſſaires, qui uniroient enſemble ces trois agents, & quand ils n'y ſeroient pas diſpoſé, comme ils le ſont par caractère, ne pouvant eſpérer de ſuccès, que par le ſaint concert qui regnera entr'eux, que par ce qu'ils ſauront mettre de ſageſſe & de circonſpection auſſi bien que de fermeté dans leur conduite, il y a tout lieu de préſumer, que l'amour du bien public & leur conſcience ſeront leur unique maître.

Salus populi ſuprema lex eſto, je ſupplie qu'on daigne remarquer combien cette maxime ſi généralement avouée, ſi peu contredite dans la ſpéculation a toujours été entièrement méconnue dans la pratique ; alors j'oſe eſpérer des principes de juſtice & d'humanité dont cette auguſte aſſemblée eſt animée, qu'elle ſentira combien il peut lui être important de ſe créer auprès d'elle des défenſeurs de la cauſe des pauvres, dans des circonſtances auſſi déciſives.

La nature humaine trop longtems dégradée n'a-t-elle pas après tout beſoin que par un hommage auſſi pur, elle puiſſe enfin être vangée des outrages ſans nombre, dont elle n'a été que trop longtems opprimée & flétrie?

P. S. Je ſupplie l'Aſſemblée Nationale qu'elle daigne faire imprimer pour chacun de ces Membres le mémoire de dévelopement avec les trois modèle, des tableaux qui ſont dès a préſent, depuis près de deux mois dans les mains de M. Dumetz, Député de Péronne.

Plus un mémoire ſur la néceſſité & la poſſibilité de faire porter la reſtauration des finances, & celle de toute les parties de l'ordre public ſur la conſervation des hommes, au lieu de continuer à ſacrifier les hommes à l'argent & à tout le reſte.

FIN.